



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 56/97

Concerne : Demande de crédit de Fr. 24'000.-- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple (supplément au budget 1997).

Municipal responsable : Monsieur Heinrich Schwegler.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au budget 1997, nous avons prévu au poste No 353.3141 un montant de Fr. 28'000.-- qui comprenait la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple.

Ces travaux de réfection ont été examinés avec un responsable de la section des monuments historiques en été 1996. Pour les parties peintes, il était prévu de faire un nettoyage, puis d'appliquer une couche de fond et deux couches de peinture minérale. Pour les molasses, il était admis qu'après le nettoyage, deux couches de protection incolore étaient suffisantes.

Ces travaux étaient devisés à environ Fr. 27'400.-- ce qui nous a amenés à mettre Fr. 28'000.-- au budget. Pour couvrir d'éventuels imprévus, nous n'avons pas tenu compte dans ce montant de la participation de 15 % de l'Etat de Vaud.

Comme déjà annoncé lors de la séance du Conseil communal du 13 mai dernier, la molasse du clocher était en très mauvais état et il s'avérait nécessaire, en accord avec les monuments historiques, de faire intervenir un tailleur de pierres, puis d'imprégner et de peindre la molasse pour empêcher une dégradation plus importante par la suite.

Coût de l'opération

Montant total des dépenses	Fr. 59'235.65
Participation de l'Etat de Vaud	Fr. 8'882.--

Solde à notre charge	Fr. 50'353.65 =====
----------------------	------------------------

Le montant au budget de Fr. 28'000.-- doit couvrir également d'autres travaux d'entretien du bâtiment. Nous proposons donc, par ce préavis, de vous demander Fr. 24'000.-- pour permettre de financer toutes les dépenses prévues au poste No 353.3141 (entretien du bâtiment) pendant l'année en cours.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 56/97, concernant une demande de crédit de Fr. 24'000.-- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple,

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

1/ d'adopter le préavis municipal No 56/97 concernant une demande de crédit de Fr. 24'000.-- pour financer les travaux imprévus lors de la réfection du clocher et de la façade ouest du Temple,

2/ d'autoriser la Municipalité de Prangins à financer cette dépense par les fonds de fonctionnement (crédit supplémentaire sur budget 1997).

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 29 septembre 1997, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Tschumy
A. Tschumy



Le secrétaire
A. Badel
A. Badel